

REPUBLIQUE DU SENEGAL



*Un Peuple-Un But-Une Foi*

MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES

GES-PETROGAZ

Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers  
et de Renforcement des Capacités Institutionnelles

CREDIT N°6053-SN

**RECRUTEMENT D'UN EXPERT SUIVI-ÉVALUATION  
DES PROJETS PÉTROLIERS ET GAZIERS**

**Avril 2022**

## I. Contexte et justification

Pour répondre aux défis du développement économique et social, le Sénégal vise une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations. Cet objectif s'inscrit depuis 2014 dans le cadre d'un plan de développement stratégique ambitieux, permettant d'engager le Sénégal sur la voie de l'émergence qui est le PSE. Conçu pour apporter des résultats concrets, rapides et durables pour les Sénégalais, le PSE a permis une augmentation des investissements reçus par le Sénégal notamment à travers les groupes consultatifs de 2014 et 2018.

Egalement les récentes découvertes constituent aussi des opportunités de changement de paradigme économique et stratégique, ce qui permettra l'accélération de la transformation structurelle et une réelle stratégie de diversification de l'économie sénégalaise. C'est ainsi que le Chef de l'Etat a donné le crédo qui est de maximiser de façon saine et durable les retombées socio-économiques dans le pays. Sa volonté est d'assurer la sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en énergie en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût. Ceci passera forcément par la valorisation, au niveau local, de ces ressources pétrolières et gazières.

Ainsi les projets pétroliers et gaziers revêtent une importance capitale et leur mise en œuvre, gestion et suivi sont des défis à relever pour notre pays qui est novice dans ce secteur.

Dans le souci de relever ce défi entre autres, d'améliorer la performance des projets/programmes financés dans le cadre de la coopération et, au-delà, de traduire la volonté du Chef de l'Etat d'insuffler un regain de dynamisme à l'action publique, notamment par le recentrage de l'économie au cœur de la politique de développement et la mise en œuvre du PAP2A sous l'impulsion du secteur privé, le Sénégal a pris d'importantes mesures institutionnelles (décret n°2019-904 du 14 mai 2019 remplacé par le décret n° 2020-2100 du 1er novembre 2020), parmi lesquelles, la création du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) doté d'une nouvelle direction générale dénommée Direction générale de la Coopération, des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé et des Partenariats (DGCFEDSPP) à côté de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) qui a conservé ses attributions, notamment en matière de politique économique et de planification du développement.

Au sein de la DGCFEDSPP, une direction dénommée Direction du Suivi et de l'Evaluation des Performances des Projets et Programmes (DSEPPP), essentiellement dédiée au suivi de l'exécution des projets et programmes et à l'évaluation de leurs performances, a été créée dans le but de mieux garantir l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques d'investissement.

La mise en place de la DSEPPP répond à un impératif d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre des projets et programmes financés sur ressources extérieures, de leur planification à leur clôture. La DSEPPP a donc pour mission de mieux garantir la performance des projets et programmes financés totalement ou en partie sur ressources extérieures et d'assurer le suivi des projets depuis l'étape de formulation jusqu'à leur évaluation.

A cet effet, la DSEPPP est chargée, entre autres, des activités ci-après :

- Suivre l'exécution des projets et programmes en coordination avec les parties concernées et en s'appuyant sur les indicateurs de performance et les mécanismes de suivi retenus ;
- Identifier les projets et programmes non performants et de proposer des mesures correctives en rapport avec toutes les parties prenantes ;
- Produire un rapport annuel de performance des projets et programmes.

Son orientation « problem-solving » et « suivi de la performance » est distincte et complémentaire du rôle de suivi-évaluation spécifique à chaque projet et programme porté et piloté par les structures d'exécution des projets.

## **I. Objectif**

L'objectif est de mettre à la disposition de la DSEPPP une ressource qualifiée pouvant remplir adéquatement les missions de suivi et d'évaluation des projets pétroliers et gaziers.

## **II. Missions de l'expert suivi-évaluation des projets pétroliers et gaziers**

Les principales missions de l'expert suivi-évaluation des projets pétroliers et gaziers :

- Assurer le suivi des projets GTA, Sangomar et Yakar-Téranga ;
- Participer à des réunions de suivi de ces projets et en faire le compte-rendu ;
- Assister aux réunions de comité de pilotage ou comité technique de ces projets ;
- Définir des indicateurs de suivi de projets ;
- Proposer des solutions aux problématiques identifiées dans les projets ;
- Documenter les outils de reporting utilisés à la fréquence définie ;
- Organiser et participer à des missions de terrain ;
- Rédiger les notes de proposition aux instances de décision ;
- Toute autre mission jugée nécessaire par le directeur.

## **III. Durée de la mission**

La date de début souhaitée est le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'à fin 2023. Le poste est basé à Dakar au Sénégal avec d'éventuels déplacements dans les autres régions du pays et à l'étranger.

Il conclura un contrat de consultant individuel rémunéré au temps passé sur la base de la production de rapports périodiques.

#### IV. Profil des chargés de projets

L'expert doit avoir le profil suivant :

<b>Formation</b>	Avoir au moins un diplôme Bac+5 ou équivalent
<b>Expérience professionnelle</b>	Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux (2) années dans les projets/programmes dont idéalement au moins d'une (1) année en rapport avec le management des projets ou le Suivi-évaluation
<b>Autres prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne capacité d'analyse (quantitatives et qualitatives) et de recherche de solutions ;</li> <li>- Une bonne capacité de communication orale, de synthèse et rédactionnelle en Français ;</li> <li>- Une bonne maîtrise des outils bureautiques, c'est-à-dire du Package Office (Word, Excel, Power Point) ;</li> <li>- Une bonne maîtrise des outils de communication à distance (Skype, WhatsApp, Zoom etc.) ;</li> <li>- Une polyvalence professionnelle ;</li> <li>- Des capacités de synthèse ;</li> <li>- Une connaissance du secteur oil&amp;gas</li> </ul>
<b>Lieu d'affectation</b>	Poste basé à Dakar avec des déplacements possibles au Sénégal (dans une ou plusieurs régions selon les projets), dans le cadre des visites terrains.

#### Atouts spécifiques requis pour les candidats :

- Bonne compréhension des missions de service public ou d'intérêt général ;
- Bonne compréhension des caractéristiques financières et opérationnelles des projets oil&gas ;
- Bonnes compétences en communication orale et écrite en français et en anglais ;
- Excellentes qualités relationnelles et très bonne capacité d'organisation du travail et de gestion du temps.

#### V. Processus de sélection

Le processus de sélection se déroulera en deux phases :

- a. une phase de présélection sur dossier (Comparaison des CV) et ;
- b. une phase de sélection par entretien avec un jury.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de qualification ne seront pas considérés et le GES-PETROGAZ se réserve le droit de mettre fin à cette procédure à tout moment.

## **VI. Conflits d'intérêts**

Le consultant est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant de ses activités, d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

## **VII. Confidentialité**

Le consultant s'engage à ne divulguer aucune information portée à sa connaissance, directement ou indirectement, par les autorités, les ministères, les entreprises et leurs conseils, ou toute autre partie prenante, de même que toutes les copies ou analyses effectuée par ses soins, ou par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, les Informations). Il utilisera les Informations exclusivement dans le cadre de sa mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public.

Cette clause de confidentialité s'applique également en cas de suspension / rupture de contrat. Cette obligation de confidentialité s'applique cinq (05) ans après la cessation des effets du contrat.